RÉPUBLIQUE FRANCAISE
♦
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
♦
MAIRIE de LARMOR-PLAGE

Ville de Larmor-Plage
Station classée de tourisme

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601071-20260528-2026_S3_D08-DE

N°2026-S3-D08

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

Séance publique du jeudi 28 mai 2026

La séance a été ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de madame Marianne ROUSSET, maire de Larmor-Plage.
Le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Présidente : Madame Marianne ROUSSET

Secrétaire de séance : Madame Sonia DE MEYER

QUORUM :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations : 2
- Absents : 0
- Votants : 29

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marianne ROUSSET, M. Stéphane LOHÉZIC, Mme Sonia DE MEYER, M. Jacques LE GUENNEC, Mme Véronique JEFFROY, M. Sébastien GUILLIN, Mme Annabelle MERCIER, M. Stéphane LOPEZ, Mme Annick COULON, Mme Katherine GIANNI, M. Didier KERVAZO, Mme Alexane DUPUIS, M. Hervé LE FLOCH, Mme Sabine GUERLAIS, M. Robert MIGNONE, Mme Catherine SCIEUX, Mme Victoire DOHET, M. Dominique TAILHARDAT, Mme Laëtitia HOUDART, M. Jean-Marc PERON, Mme Claire FOURGASSIÉ LIÈVRE, M. Jean-François COURTAY, M. Jean-Louis MILÈS, Mme Patricia LE FLOC'H, M. Gabriel LE SEIGLE, Mme Catherine COICAUD, M. Nicolas GRIS.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. Francis RUBIANO à M. Robert MIGNONE ; M. Pierre LE CLANCHE à Mme Sonia DE MEYER.

Objet : Participation obligatoire OGEC 2026

Vu la participation financière communale versée chaque année à l'OGEC calculée en fonction du coût moyen réel d'un élève de l'enseignement public sur l'année n-1, scolarisé en maternelle d'une part, et scolarisé en primaire, d'autre part ;

Calcul : le coût moyen est une base de référence annuelle qui est multipliée par le nombre d'élèves larmoriens scolarisés à l'école privée.

Le versement de la dotation se fera par trimestre et ce, après transmission par l'école privée, de deux documents cumulatifs :

- La liste actualisée des élèves larmoriens scolarisés de manière effective ;
- Les justificatifs de domicile de ces mêmes élèves.

	MATERNELLE	**ÉLÉMENTAIRE**	
Effectifs école privée - sept 2025 (n-1)	104 élèves	141 élèves	
Dotation par élève larmorien	1 383,51 €	434,36 €	
VERSEMENT ESTIMATIF 2026	143 885,04 €	61 244,76 €	**205 129,80 €**

Vu l'avis du **bureau municipal** du 7 mai 2026 ;
Vu l'avis de la **commission RESSOURCES** du 21 mai 2026 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la participation financière communale à l'OGEC pour 2026.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention initiale avec l'OGEC.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITÉ.

LARMOR-PLAGE, le 1er juin 2026
LE MAIRE
Marianne ROUSSET

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE (MORBIHAN)